

Règlement n° 2014-06 pour le contrôle animalier sur le territoire municipal

Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

**Règlement n° 2014-06 pour
le contrôle animalier sur le territoire municipal**

Considérant l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2013;

En conséquence, il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte le règlement n° 2014-06 pour le contrôle animalier sur le territoire municipal.

Que le présent règlement n° 2014-06 entre en vigueur suivant la loi.

Adopté à l'unanimité -résolution n° 2013-12-418

Denis Campeau,
Maire

Élise Guertin,
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Avis de motion :	n° 2014-06 le 12 novembre 2013
Projet de règlement aux Élus :	le 11 novembre 2013
Adoption :	3 décembre 2013 séance ordinaire, résolution n° 2013-12-418
Publication par affichage :	4 décembre 2013
En vigueur :	4 décembre 2013